



SPÉ HGGSP · 1ÈRE

✓ EXIGIBLE AU BAC

PRIORITÉ P1

Les fondements de la démocratie athénienne et ses limites

🎯 À LA FIN DE CETTE FICHE, TU SAURAS...

- ✓ Expliquer le fonctionnement institutionnel de la démocratie athénienne : Ecclesia, Boulè, tirage au sort.
- ✓ Situer dans le temps les réformes de Clisthène (508-507 avant J.-C.) et la loi de Périclès sur la citoyenneté (451 avant J.-C.).
- ✓ Identifier les limites sociales de la démocratie athénienne : exclusion des femmes, des esclaves et des métèques.
- ✓ Calculer et interpréter la part de citoyens dans la population totale d'Athènes.

TON PARCOURS DE RÉVISION — coche chaque partie une fois révisée !

- | | |
|---|---|
| ☐ 1 · Les mots à connaître | ☐ 8 · Tips pour t'en souvenir |
| ☐ 2 · Les mécanismes à maîtriser | ☐ 9 · La carte mentale |
| ☐ 3 · Les références et les chiffres | ☐ 10 · Trouve l'erreur |
| ☐ 4 · Méthode A | ☐ 11 · Exercices type Bac |
| ☐ 5 · Méthode B | ☐ 12 · QCM chrono (5 min) |
| ☐ 6 · Exemple type Bac | ☐ 13 · Ta carte « 30 secondes » |
| ☐ 7 · Les pièges à éviter | ☐ ∞ Corrections (pour les parents) |

👤 LE COIN DES PARENTS — pas besoin de connaître le cours, tout est justifié.

1. Consultez avec votre enfant le calendrier des échéances (DS, épreuves de spécialité, Grand Oral, Parcoursup) et vérifiez qu'aucune date n'est oubliée.
2. Proposez un rythme de séances de révision régulier pour ce chapitre, sans jamais intervenir sur le contenu historique lui-même.
3. Corrigez le QCM avec les pages détachables. Moins de 8/10 : refaire la fiche dans 3 jours.

1

Les mots à connaître *surligne ceux que tu confonds !*

Démocratie — un régime politique dans lequel le pouvoir appartient au peuple, qui l'exerce directement ou par l'intermédiaire de représentants qu'il élit ou désigne.

Citoyen (Athènes) — à Athènes, un homme libre, né de parents athéniens, qui dispose seul des droits politiques : voter, être tiré au sort ou élu à une magistrature.

Isonomie — l'égalité de tous les citoyens devant la loi, principe posé par les réformes de Clisthène en 508-507 avant J.-C.

Ecclésia — l'assemblée du peuple, réunissant tous les citoyens athéniens, qui vote les lois, décide de la guerre et de la paix.

Boulè — le Conseil des Cinq-Cents, composé de citoyens tirés au sort chaque année parmi les plus de trente ans, qui prépare les décisions soumises à l'Ecclésia.

Tirage au sort — une méthode de désignation à une charge publique par le hasard, considérée à Athènes comme plus démocratique que l'élection, utilisée pour la plupart des magistratures.

Ostracisme — une procédure qui permet de bannir pour dix ans, sans procès, un citoyen jugé dangereux pour la cité, sur décision de l'Ecclésia réunissant au moins 6 000 votants.

Métèque — un étranger résidant durablement à Athènes, sans droits politiques, mais soumis à une taxe spécifique et à certaines obligations militaires.

Magistrature — une charge publique, par exemple stratège, exercée par un citoyen, pourvue par tirage au sort ou par élection selon les fonctions.

Clisthène — un homme politique athénien qui réforme les institutions de la cité en 508-507 avant J.-C., posant les bases de la démocratie athénienne : isonomie et création de la Boulè.

Périclès (loi de 451 av. J.-C.) — un homme politique athénien qui fait adopter, en 451 avant J.-C., la loi qui restreint la citoyenneté aux enfants nés d'un père et d'une mère tous deux issus de familles citoyennes.

Paragraphe AEI et épreuve de type bac — une méthode de rédaction d'un paragraphe argumenté en trois temps, utilisée notamment pour les épreuves de type bac en HGGSP. Affirmation (l'argument), Explication (le mécanisme), Illustration (un exemple ou une donnée).

2

Les mécanismes à maîtriser *chacun avec son exemple*

1 La démocratie athénienne repose sur la participation directe des citoyens aux décisions politiques, réunis en Ecclésia, sans représentants élus pour légiférer.

exemple → Les citoyens votent à main levée, lors des séances de l'Ecclésia, les lois proposées par la Boulè, ainsi que les décisions de guerre ou de paix.

2 Les réformes de Clisthène, en 508-507 avant J.-C., posent le principe de l'isonomie, l'égalité de tous les citoyens devant la loi, et créent la Boulè, le Conseil des Cinq-Cents.

exemple → La Boulè est composée de 500 citoyens tirés au sort chaque année parmi les citoyens de plus de trente ans, issus de toutes les régions du territoire athénien.

3 Le tirage au sort, plus que l'élection, est considéré à Athènes comme la méthode la plus démocratique pour pourvoir la plupart des magistratures, car il donne à chaque citoyen une chance égale d'exercer une charge publique.

exemple → Un citoyen tiré au sort pour siéger à la Boulè exerce cette charge pendant un an, sans qu'aucune compétence particulière ni aucune richesse ne soit requise pour être désigné.

- 4 **L'ostracisme permet à l'Ecclésia de bannir pour dix ans, sans procès, un citoyen jugé dangereux pour la stabilité de la cité, à condition qu'au moins 6 000 votants participent au scrutin.**

exemple → Un citoyen dont le nom est inscrit par au moins 6 000 votants sur un tesson de poterie, l'ostrakon, est contraint de quitter Athènes pour dix ans, sans perdre ses biens ni ses droits de citoyen à son retour.

- 5 **La citoyenneté athénienne est réservée à une minorité de la population : en 451 avant J.-C., la loi de Périclès exige que le citoyen ait un père et une mère tous deux issus de familles citoyennes.**

exemple → Un homme né d'un père citoyen et d'une mère étrangère ne peut plus, après 451 avant J.-C., devenir citoyen d'Athènes, alors que cela restait possible avant cette loi.

- 6 **Les femmes, les esclaves et les métèques sont exclus des droits politiques, alors qu'ils représentent ensemble la grande majorité de la population d'Athènes.**

exemple → Sur une population athénienne estimée entre 250 000 et 350 000 habitants au Ve siècle avant J.-C., seul un habitant sur dix environ est citoyen, les femmes, les esclaves et les métèques en étant exclus.

3 Les références et les chiffres — pour étoffer tes arguments

- 1 **Clisthène (réformes de 508-507 avant J.-C.)** — réorganise le corps civique athénien en nouvelles circonscriptions et instaure l'isonomie, l'égalité de tous les citoyens devant la loi, posant les fondations institutionnelles de la démocratie athénienne, dont la Boulè.
- 2 **Périclès (loi sur la citoyenneté, 451 avant J.-C.)** — restreint l'accès à la citoyenneté athénienne aux enfants nés d'un père ET d'une mère tous deux issus de familles citoyennes, resserrant les limites de la communauté civique.
- 3 **Moses Finley (1973)** — montre, dans ses travaux sur la démocratie antique, que la participation directe des citoyens à l'Ecclésia coexiste avec l'exclusion politique des femmes, des esclaves et des métèques, qui forment la majorité de la population.
- 4 **Estimations démographiques de l'Athènes classique** — situent la population athénienne du Ve siècle avant J.-C. entre 250 000 et 350 000 habitants, dont environ un dixième seulement dispose du statut de citoyen.

4

Méthode A — Identifier une limite de la démocratie athénienne à partir d'un chiffre donné

Exemple suivi : une population athénienne estimée à 300 000 habitants au Ve siècle avant J.-C., dont 30 000 citoyens.

Étape 1 Identifier le nombre total d'habitants : 300 000.

Étape 2 Identifier le nombre de citoyens : 30 000.

Étape 3 Calculer la part de citoyens dans la population totale : $30\,000 \div 300\,000$.

Étape 4 Calculer le résultat : $30\,000 \div 300\,000$ égal $1 \div 10$, soit environ un habitant sur dix.

✓ **Conclure : la citoyenneté, réservée à une minorité, exclut la grande majorité de la population, femmes, esclaves et métèques compris.**

5

Méthode B — Construire un paragraphe AEI sur les limites de la démocratie athénienne

Exemple suivi : « la démocratie athénienne concerne-t-elle l'ensemble de la population d'Athènes ? ».

Étape 1 AFFIRMATION : une phrase qui pose l'argument. « La démocratie athénienne, malgré la participation directe des citoyens, ne concerne pas l'ensemble de la population d'Athènes. »

Étape 2 EXPLICITATION : le mécanisme, pas à pas. « Les droits politiques sont réservés aux citoyens, hommes libres nés de parents athéniens depuis la loi de 451 avant J.-C. ; les femmes, les esclaves et les métèques en sont exclus, alors qu'ils forment la majorité des habitants. »

Étape 3 ILLUSTRATION : un exemple ou une donnée. « Ainsi, sur une population estimée entre 250 000 et 350 000 habitants, seul un habitant sur dix environ dispose du statut de citoyen et peut voter à l'Ecclésia. »

Étape 4 Verrouille : relis — l'argument doit répondre à la question posée, pas réciter le cours.

6

Exemple type Bac — rédigé pas à pas

Question de type bac (HGGSP) : « Montrez, à l'aide de vos connaissances et d'un exemple chiffré, que la démocratie athénienne est à la fois une participation directe des citoyens et un régime aux limites sociales fortes. »

Étape 1 — Cadre : rappeler le fonctionnement direct de la démocratie athénienne, Ecclésia, Boulè, tirage au sort, posé par les réformes de Clisthène en 508-507 avant J.-C.

Étape 2 — Premier axe : la participation directe, sans représentants élus pour légiférer, distingue la démocratie athénienne des démocraties représentatives modernes.

Étape 3 — Deuxième axe : identifier les limites, exclusion des femmes, des esclaves et des métèques, resserrement de la citoyenneté par la loi de Périclès en 451 avant J.-C.

Étape 4 — Calcul à l'appui : pour une population de 300 000 habitants dont 30 000 citoyens, la part de citoyens est $30\,000 \div 300\,000$, soit environ $1 \div 10$.

Étape 5 — Conclusion d'étape : la démocratie athénienne conjugue participation directe étendue et exclusion politique de la majorité de la population.

Conclusion : L'exemple chiffré, environ un habitant sur dix citoyen, permet d'illustrer concrètement l'écart entre l'idéal de participation directe de l'Ecclésia et l'étroitesse réelle du corps civique athénien. Le correcteur valorise l'articulation entre le fonctionnement institutionnel et ses limites sociales, pas leur simple juxtaposition.

7 Les pièges à éviter *les erreurs classiques en DS...*

X Croire que la démocratie athénienne concernait l'ensemble des habitants d'Athènes, alors qu'elle excluait les femmes, les esclaves et les métèques.

X Confondre le tirage au sort, utilisé pour la plupart des magistratures et jugé le plus démocratique, avec l'élection, réservée à un nombre limité de fonctions.

X Croire que l'ostracisme était une peine judiciaire prononcée à l'issue d'un procès, alors qu'il s'agissait d'un vote politique de l'Ecclésia, sans procès ni droit de la défense.

X Anachronisme : projeter sur la démocratie athénienne l'idée d'un suffrage universel, alors que la citoyenneté y était réservée à une minorité de la population, ressermée encore par la loi de 451 avant J.-C.

8 Tips — pour t'en souvenir

Retiens la chronologie : réformes de Clisthène (508-507 av. J.-C.) posent les bases, la loi de Périclès (451 av. J.-C.) resserre ensuite la citoyenneté.

Pour ne pas confondre tirage au sort et élection : le tirage au sort concerne la plupart des magistratures (l'égalité des chances), l'élection reste réservée à un nombre limité de fonctions.

Retiens l'ordre de grandeur : environ un habitant sur dix est citoyen à Athènes au Ve siècle avant J.-C. — un repère à mobiliser pour tout exemple chiffré sur les limites de la démocratie athénienne.

9 La carte mentale *dessiner, c'est mémoriser !*

Carte à dessiner : « DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE » au centre, une branche FONDEMENTS (Ecclésia, Boulè, isonomie, réformes de Clisthène), une branche DÉSIGNATION (tirage au sort, élection, ostracisme), une branche LIMITES (citoyenneté restreinte, loi de Périclès), une branche EXCLUS (femmes, esclaves, métèques).



ta carte mentale, de mémoire...

10 À toi de jouer — trouve l'erreur

Dans sa copie, Karim écrit : « À Athènes, tous les habitants, hommes et femmes, votaient à l'Ecclésia : c'était donc un régime de suffrage universel comme la démocratie française actuelle. »

→ cherche l'erreur avant de lire la réponse !

L'erreur : Karim commet un anachronisme et une erreur factuelle : seuls les citoyens, des hommes libres nés de parents athéniens, votaient à l'Ecclésia ; les femmes, les esclaves et les métèques en étaient exclus. Sur une population estimée entre 250 000 et 350 000 habitants, seul un habitant sur dix environ disposait du statut de citoyen. Réflexe HGGSP : devant « démocratie athénienne », vérifier systématiquement qui est exclu du corps civique, jamais assimiler ce régime antique au suffrage universel contemporain.

11 Exercices type Bac *corrections en fin de fiche ✂*

Exercice 1. Une cité grecque compte 200 000 habitants, dont 20 000 citoyens. Calcule la part de citoyens dans la population totale, et exprime-la sous forme d'une fraction simplifiée.

Exercice 2. Rédige un paragraphe AEI répondant à la question : « Le tirage au sort rend-il la démocratie athénienne plus égalitaire que l'élection ? »

12 QCM — 10 questions

⌚ 5 MIN MAX • OBJECTIF 8/10

Une seule bonne réponse par question, sans calculatrice — entraînement épreuve d'automatismes du Bac 2026.

1. La démocratie athénienne se caractérise avant tout par :

- ☐ A la participation directe des citoyens aux décisions, réunis en Ecclésia
- ☐ B l'élection de représentants qui votent seuls les lois
- ☐ C le pouvoir exclusif d'un seul homme, désigné à vie

2. Les réformes de Clisthène, en 508-507 avant J.-C., instaurent notamment :

- ☐ A l'élection de tous les magistrats par un roi
- ☐ B l'isonomie, l'égalité de tous les citoyens devant la loi
- ☐ C l'abolition totale de la citoyenneté

3. La Boulè, ou Conseil des Cinq-Cents, est composée de citoyens :

- ☐ A élus à vie parmi les plus riches
- ☐ B héritiers d'une charge familiale
- ☐ C tirés au sort chaque année parmi les citoyens de plus de trente ans

4. Le tirage au sort est considéré à Athènes comme :

- ☐ A une méthode réservée aux étrangers
- ☐ B la méthode la plus démocratique pour la plupart des magistratures
- ☐ C une pratique interdite par la loi

5. L'ostracisme permet à l'Ecclésia de :

- ☐ A juger un citoyen lors d'un procès classique
- ☐ B bannir pour dix ans, sans procès, un citoyen jugé dangereux pour la cité
- ☐ C élire un citoyen à vie à la tête de la cité

6. Pour être valable, un vote d'ostracisme requiert au moins :

- ☐ A 6 000 votants
- ☐ B 100 votants
- ☐ C l'unanimité des citoyens

7. Depuis la loi de Périclès de 451 avant J.-C., pour être citoyen, il faut :

- ☐ A avoir un père citoyen, quelle que soit l'origine de la mère
- ☐ B avoir un père et une mère tous deux issus de familles citoyennes
- ☐ C posséder une fortune minimale, indépendamment de la filiation

8. Sont exclus des droits politiques à Athènes :

- ☐ A uniquement les citoyens pauvres
- ☐ B uniquement les citoyens habitant loin de la ville
- ☐ C les femmes, les esclaves et les métèques

9. Un métèque, à Athènes, est :

- ☐ A un étranger résidant durablement à Athènes, sans droits politiques
- ☐ B un citoyen exclu temporairement par ostracisme
- ☐ C un esclave affranchi devenu automatiquement citoyen

10. Au Ve siècle avant J.-C., la part de citoyens dans la population totale d'Athènes est d'environ :

- ☐ A un habitant sur dix
- ☐ B neuf habitants sur dix
- ☐ C la totalité de la population



13

En 30 secondes — ta carte de dernière révision

découpe-la et garde-la dans ta trousse — révision de veille de contrôle !

- La démocratie athénienne repose sur la participation directe des citoyens réunis en Ecclésia, héritière des réformes de Clisthène (508-507 av. J.-C.) qui instaurent l'isonomie.
- Le tirage au sort, pour la Boulè et la plupart des magistratures, et l'ostracisme, qui bannit sans procès un citoyen dangereux pour la cité, complètent ce fonctionnement institutionnel.
- La citoyenneté reste réservée à une minorité : la loi de Périclès (451 av. J.-C.) exige un père et une mère citoyens, et exclut femmes, esclaves et métèques, soit l'essentiel de la population.

PLAN DE RÉVISION ESPACÉE — relis la carte et refais le QCM : ☐ J+1 ☐ J+3 ☐ J+7 ☐ J+14



VA PLUS LOIN — TESTE-TOI SUR CETTE NOTION

📱 Scanne le QR code (ou clique dessus) : le QCM chronométré de cette notion, note immédiate, chaque erreur expliquée. Gratuit, sans inscription.

🎯 Pour t'entraîner — QCM en nombre, évaluations, explications détaillées, analyse de tes points faibles — l'abonnement Réussito (sans engagement) : via le QR code ou sur reussito.fr/abo

📖 Débloque toutes les fiches de 1ère : via le QR code ou sur reussito.fr/premiere



L'élève travaille sans les solutions sous les yeux ; vous corrigez ensemble avec ces pages. Chaque réponse est justifiée : pas besoin de connaître le cours.

Correction des exercices

Exercice 1. $20\,000 \div 200\,000$ égal $1 \div 10$: un habitant sur dix est citoyen dans cette cité, une proportion comparable à celle d'Athènes au Ve siècle avant J.-C.

Exercice 2. Modèle AEI : (A) Le tirage au sort rend la démocratie athénienne plus égalitaire que l'élection pour l'accès aux magistratures. (E) À la différence de l'élection, qui favorise les citoyens les plus connus ou les plus riches, le tirage au sort donne à chaque citoyen une chance strictement égale d'exercer une charge publique, sans requérir de compétence particulière. (I) Ainsi, les 500 membres de la Boulè sont tirés au sort chaque année parmi les citoyens de plus de trente ans, plutôt qu'élus.

Réponses du QCM — expliquées une par une

1 → A La démocratie athénienne repose sur la participation directe des citoyens, réunis en Ecclesia, qui votent eux-mêmes les lois. *Piège : l'élection de représentants qui votent seuls les lois décrit plutôt une démocratie représentative moderne, pas la démocratie directe athénienne ; le pouvoir exclusif d'un seul homme décrit une tyrannie, régime que les réformes démocratiques cherchaient justement à écarter.*

2 → B Les réformes de Clisthène instaurent l'isonomie, l'égalité de tous les citoyens devant la loi, principe fondateur de la démocratie athénienne. *Piège : l'élection des magistrats par un roi contredit le principe même de la démocratie, qui exclut la royauté ; l'abolition totale de la citoyenneté est l'inverse de ce que visent les réformes de Clisthène, qui réorganisent au contraire le corps civique.*

3 → C La Boulè est composée de 500 citoyens tirés au sort chaque année parmi les citoyens de plus de trente ans. *Piège : une élection à vie réservée aux plus riches décrirait une oligarchie, pas le tirage au sort démocratique pratiqué pour la Boulè ; une charge héréditaire contredit le principe même du tirage au sort, renouvelé chaque année.*

4 → B Le tirage au sort est considéré comme la méthode la plus démocratique car il donne à chaque citoyen une chance égale d'exercer une charge, sans requérir richesse ou notoriété. *Piège : réserver le tirage au sort aux étrangers contredit sa définition même, réservée aux citoyens ; l'interdire par la loi contredit son usage réel et fréquent pour la plupart des magistratures athéniennes.*

5 → B L'ostracisme est un vote politique de l'Ecclesia qui bannit pour dix ans, sans procès, un citoyen jugé dangereux pour la cité. *Piège : un procès classique impliquerait un jugement judiciaire avec droit de la défense, absent de la procédure d'ostracisme ; une élection à vie décrirait l'inverse d'un bannissement temporaire.*

6 → A Un vote d'ostracisme requiert la participation d'au moins 6 000 votants pour être valable. *Piège : 100 votants est trop faible pour représenter une décision aussi lourde que le bannissement d'un citoyen ; l'unanimité n'est pas exigée, seul un quorum de 6 000 votants est requis.*

7 → B Depuis 451 avant J.-C., la loi de Périclès exige un père et une mère tous deux issus de familles citoyennes pour accéder à la citoyenneté. *Piège : se limiter au père citoyen correspondait à la règle antérieure à 451 avant J.-C., pas à la loi de Périclès qui la resserre ; une condition de fortune ne correspond pas au critère retenu par cette loi, fondé sur la filiation.*

8 → C

Les femmes, les esclaves et les métèques sont exclus des droits politiques à Athènes, quel que soit leur niveau de richesse ou leur lieu de résidence. *Piège : la pauvreté seule n'explique pas l'exclusion politique, des citoyens pauvres conservant leurs droits politiques ; l'éloignement géographique de la ville n'empêche pas un citoyen de participer à l'Ecclésia, à la différence du statut de femme, d'esclave ou de métèque.*

9 → A

Un métèque est un étranger résidant durablement à Athènes, sans droits politiques, mais soumis à une taxe spécifique et à certaines obligations militaires. *Piège : l'ostracisme concerne un citoyen banni temporairement, pas un étranger résident ; un esclave affranchi n'obtient pas automatiquement la citoyenneté, il peut au mieux accéder au statut de métèque.*

10 → A

Au Ve siècle avant J.-C., environ un habitant sur dix est citoyen à Athènes, les femmes, les esclaves et les métèques en étant exclus. *Piège : neuf habitants sur dix inverserait la proportion réelle de citoyens, largement minoritaires ; la totalité de la population contredit directement les exclusions politiques documentées, touchant la majorité des habitants.*